

Note d'information

Merci de lire attentivement ce document d'information.

Madame, Monsieur

Votre médecin vient de vous annoncer le diagnostic d'un cancer pour lequel il est envisagé l'instauration d'un traitement spécifique. Les modalités de ce traitement vont être discutées en réunion de concertation pluridisciplinaire ou RCP, en présence de spécialistes du traitement du cancer et de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine). En effet, le contrôle de la réplication du virus VIH doit être obtenu et maintenu durant toute la durée du traitement du cancer. Le choix du meilleur traitement antirétroviral à associer durant cette période doit être établi avec l'aide de virologues et pharmacologues très expérimentés dans la gestion des interactions médicamenteuses. D'autre part, le traitement carcinologique peut avoir des effets négatifs sur vos défenses immunitaires. C'est pourquoi votre médecin débutera certains traitements préventifs vis à vis des infections auxquelles vous serez plus fortement exposées. Les modalités de ces traitements préventifs seront également définies lors de cette RCP. Toutes ces actions sont mises en œuvre pour optimiser votre prise en charge et permettre la réalisation du traitement carcinologique en toute sécurité.

Afin d'étudier les conséquences de la survenue des cancers chez les patients vivant avec le VIH, une étude est organisée par le groupe CancerVIH. Les données recueillies dans le cadre de cette étude portent sur l'histoire clinique et thérapeutique. Elles seront transmises de façon confidentielle à un service de biostatistique (unité INSERM UMRS 1136 de l'Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé publique Paris 13^e), et feront l'objet d'un traitement informatisé en vue d'une analyse finale. Le secret médical sera respecté et toutes les données vous concernant resteront confidentielles. Votre participation à cette étude ne nécessite aucune modification de votre prise en charge.

En accord avec la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (art. 40 et 31), vous avez à tout moment, auprès de votre médecin, un droit d'accès et de rectification des données enregistrées.

Vous pouvez librement, et à tout moment, vous opposer au recueil et l'utilisation des données vous concernant en vous adressant à votre médecin. Votre décision sera sans conséquence sur votre prise en charge médicale.

Après avoir lu cette note d'information, n'hésitez-pas à poser toutes les questions que vous désirez à votre médecin.

Cette note d'information doit être conservée par le patient.